

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE DE L'INSTITUT DES
PROFESSIONS JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES (IPJI)
EN VUE DE L'OBTENTION DE L'HABILITATION A DÉLIVRER DES
DIPLOMES DE LICENCES ET DE MASTERS**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Courfia DIAWARA, Président
- Pr. Mouhamadou Moustapha Aïdara, Membre
- Bassirou Camara, Expert immobilier et foncier, Membre

Signature : Pour l'Équipe, le Président


Pr. COURFIA DIAWARA
Email: ckdiawara@univ-zig.sn

Août 2022

Table des matières

I.	Présentation de l'IPJI	4
II.	Avis sur le rapport d'auto-évaluation	4
III.	Description de la visite sur le terrain	5
IV.	Appréciation de l'IPJI au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	6
V.	Points forts :	19
VI.	Points faibles :	19
VII.	Appréciation générale sur l'EES :	20
VIII.	Recommandations à l'EES (IPJI)	20
IX.	Recommandations à l'ANAQ-Sup.....	21
X.	Proposition d'avis	21

Sigles & abréviations

3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique

ANAQ-Sup : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Bac : Baccalauréat

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAMES : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur

CIAQ : Cellule Interne d'Assurance Qualité

CSP : Conseil Scientifique et Pédagogique

CV : Curriculum vitae

EES : Etablissement d'Enseignement Supérieur

ICJ : Institut des Carrières Judiciaires

IMN : Institut des Métiers du Notariat

IMI : Institut des Métiers de l'Immobilier

IPJI : Institut des professions juridiques et immobilières

L1 : 1^{ière} année de licence

L2 : 2^{ième} année de licence

L3 : 3^{ième} année de licence

LMD : Licence, Master et Doctorat

M1 : 1^{ière} année de master

M2 : 2^{ième} année de master

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

ONFP : Office National pour la Formation Professionnelle

PATS : Personnel Administratif, Technique et de Service

PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche

PV : Procès-verbal

TIC : Technologies de l'Information Communication

UCAD : Université Cheikh Anta DIOP

I. Présentation de l'IPJI

L'Institut des Professions Juridiques et Immobilières (IPJI) est une école, créée depuis **2018**, face à un besoin de formation des métiers qui gravitent autour de la fonction du notariat, de l'immobilier et des carrières judiciaires. Il est la première et unique école de formation en Notariat en Afrique de l'Ouest. L'institut a ouvert ses portes sur autorisation du ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation : RepSen / Ensup-priv / AP / 366-2019. Il comprend trois Instituts dont chacun a sa vocation pédagogique et représentant l'une des spécialisations suivantes :

- Institut des Métiers du Notariat (IMN),
- Institut des Métiers de l'Immobilier (IMI),
- Institut des Carrières Judiciaires (ICJ).

L'IPJI comprend les organes suivants :

- La Direction (Directrice, Directeur pédagogique)
- Un service de marketing et de communication,
- Un service comptable,
- Assistante, Responsable de la bibliothèque, Responsable qualité)
- Un service informatique
- Un service de sécurité et un technicien de surface

II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation est exhaustif puisque tous les standards des champs sont renseignés ; les forces et les faiblesses sont mentionnées, selon le format de l'ANAQ-Sup.

Toutefois, le comité de pilotage n'a pas utilisé des méthodes élaborées telles que des enquêtes ou des études de terrain pour disposer de données chiffrées ou des statistiques afin d'appuyer certaines réponses.

Certaines appréciations ne résultent pas de faits réels et une partie des recommandations ne découlent pas de constats.

Le rapport n'est pas présenté sous une forme autocritique puisqu'un seul standard a été déclaré non atteint alors que des analyses et recommandations sont en contradiction avec le résultat de certains champs.

III. Description de la visite sur le terrain

Organisation et déroulement de la visite

La visite du site s'est déroulée suivant l'agenda, arrêté d'un commun accord, avec les responsables de l'institution, au démarrage de la journée d'évaluation institutionnelle externe.

Quant à la méthodologie de travail suivie, elle comporte plusieurs phases :

- La première, en début de visite, a permis au comité de pilotage de présenter l'Établissement, le rapport d'auto-évaluation et de répondre aux questions des évaluateurs.
- La deuxième phase est constituée d'une série d'entretiens avec le PER, le PATS et les étudiants de l' IPJI
- La troisième phase est marquée par une visite des locaux, des infrastructures et des équipements de l'IPJI (pour **l'itinéraire de la visite, voir document en annexe**).

Appréciation de la visite

Ces entretiens avaient pour objectif de vérifier les éléments de preuve, d'obtenir des réponses et de conforter certaines positions.

Les rencontres se sont déroulées dans une ambiance cordiale, accueillante, sous-tendues par des discussions franches et des échanges constructifs.

Une séance, à huis clos, a ponctué la visite ; elle a permis aux experts de se concerter avant de présenter, à la direction de l'Institut et au staff, l'ensemble des éléments recueillis durant les entretiens et les analyses associées et, d'élaborer les jugements évaluatifs qui vont constituer l'ossature du présent rapport d'évaluation.

Les entretiens, tout comme la visite du site, ont été réalisés en présence de la totalité des membres de l'équipe des experts.

Visite des locaux

A l'occasion de cette mission d'évaluation, une visite guidée de l'Institut dirigée par la directrice a démarré à l'étage à partir de la salle de réunion. Ce premier niveau est composé de salles de cours dédiées aux étudiants de master, de bureaux administratifs, de toilettes fonctionnelles, d'une terrasse spacieuse puis des détecteurs de fumée et caméras installés.

Au rez-de-chaussée se trouvent des salles de cours pour les étudiants de licence, une salle informatique renforcée par un stock d'ordinateurs portables avec des casques d'écoute, une salle des professeurs conviviale, d'autres bureaux administratifs, une bibliothèque assortie d'une salle de lecture, une cour arrière aménagée en espace de détente, un box d'accueil et d'orientation à l'entrée de l'institut, deux tableaux d'affichage, le bureau de la directrice équipée d'un écran de surveillance de l'ensemble de l'institut grâce à une douzaine de caméras, un magasin de rangement et enfin une grande salle de stockage des équipements en réserve.

Tout au long de cette visite guidée les plaques d'indication sur chaque porte et les désignations des issues de secours ont été très visibles.

IV. Appréciation de l'IPJI au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.

L'IPJI s'est donné une mission publique qui cadre avec ses objectifs en matière d'enseignement. La vocation première de l'IPJI est la mise en œuvre d'une offre pédagogique (de formation) autour des filières du droit avec des innovations pour les disciplines du droit notarial, du droit immobilier et des carrières judiciaires :

- Promouvoir le notariat
- Accompagner les professionnels en activité, afin d'améliorer leur parcours en leur offrant des formations ciblées dans le domaine du notariat, de l'immobilier et des carrières judiciaires.
- Former, professionnaliser les jeunes étudiants et participer à leur insertion professionnelle rapide et cohérente
- Participer au développement des études juridiques au Sénégal et en l'Afrique de l'Ouest
- Positionner l'IPJI en tant qu'acteur majeur et incontournable dans la formation initiale et continue dans les secteurs précités

L'IPJI dispose d'un plan stratégique (2020-2025) qui décrit sa mission et ses objectifs mais les missions sont déclinées dans le rapport d'auto-évaluation de manière très générales, voire floues. C'est en cela que les objectifs généraux et spécifiques de l'IPJI méritent d'être précisés.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 1.02 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Les processus décisionnels, les responsabilités et les compétences sont établis et communiqués à tous les acteurs intervenant dans les offres de formation. A cet effet, des contrats sont établis pour les membres de l'administration et des contrats de prestation de service pour les enseignants. Des notes de service ordonnent la délégation des pouvoirs en particulier pour la délivrance et la signature de certains documents (attestation, billet d'entrée etc.). Les réunions des conseils pédagogiques font l'objet de procès-verbaux qui sont communiqués à toutes les personnes concernées.

Les textes portant création, organisation et fonctionnement de l'IPJI, le Règlement intérieur, la Charte de l'Enseignant sont autant de preuves qui montrent que les processus, compétences et responsabilités décisionnelles sont bien déterminés. Le Conseil scientifique et pédagogique, constitué majoritairement d'enseignants, délibère sur toutes les questions d'ordre pédagogique.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 1.03: L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique.

L'IPJI dispose de ressources humaines, matérielles et financières pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Il a mis en place des structures de pilotage académique, administratif et financier avec des prérogatives déterminées partagées et respectées de tous : Conseil Scientifique et Pédagogique, Cellule interne d'Assurance Qualité, Cellule Insertion Professionnelle.

Ces structures se réunissent selon une périodicité bien définie. Pour ce qui est du Conseil scientifique et pédagogique, la périodicité des réunions est de deux (02) fois par an : une rencontre d'orientation à la rentrée et une autre d'évaluation en fin d'année.

La CIAQ tient plusieurs réunions. Des PV de réunion sont annexés au rapport d'auto-évaluation et d'autres sont disponibles pour consultation sur place. Outre le PATS dont le nombre a évolué de sept à quinze, les enseignants sont associés à la gestion de l'Etablissement. Ce qui permet à l'IPJI de pouvoir réaliser sans difficulté ses objectifs fixés et sa mission.

Les ressources humaines, matérielles et financières sont suffisantes pour réaliser les objectifs déclinés dans le plan stratégique. Les ressources financières proviennent du capital actif du déclarant responsable, des activités de consultance et des frais de scolarité des étudiants. Le budget alloué à cette fin, peut subir constamment des ajustements pour couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Toutes les ressources de l'IPJI proviennent exclusivement des frais de scolarité et des séminaires de formation. Un cabinet d'Expert-Comptable procède aux audits et certifie les Bilans. Ces derniers montrent un équilibre depuis la création et permet donc d'envisager l'avenir de l'Institut. Les ressources financières issues de la scolarité permettent à la structure de faire face à ses besoins (achat de matière d'œuvre, achat de livres, vacations, achat d'équipements, salaires et services divers) pour réussir ses missions d'enseignement.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.

Une cellule interne d'assurance qualité a été mise sur pied pour manager la qualité de la vie pédagogique. Le manuel qualité décrit les processus et les procédures mis en œuvre ainsi que les responsabilités relatives à l'assurance qualité. Dans le souci d'atteindre ses objectifs à moyen et court terme, l'établissement s'est doté d'un plan stratégique couvrant la période 2020 à 2025 et d'un manuel de qualité. Pour assurer une offre de formation de qualité, il a été mis en place, au sein de l'IPJI, un ensemble de dispositifs permettant de maintenir et d'améliorer le niveau de la qualité dans la gouvernance de ses offres de formation

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

La concertation est le mécanisme le plus utilisé pour prévenir ou même prendre en charge les conflits ; Il s'y ajoute une grande capacité d'écoute et de disponibilité de l'administration qui permet d'anticiper ou de solutionner les conflits. Dans le souci de formaliser le mécanisme en cours en son sein, l'IPJI a mis en place un conseil de discipline dont le responsable est nommé comme médiateur.

Appréciation du standard : Atteint.

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.

L'IPJI offre des programmes d'études ou de formation aboutissant aux grades de Licence et Master. La formation s'appuie sur un programme pédagogique pour permettre à chaque étudiant d'acquérir les connaissances scientifiques et fondamentales nécessaires à l'exercice de sa profession. Celles-ci sont complétées par l'intégration professionnelle progressive en entreprises et ce, à travers divers stages et projets. L'IPJI a un fort taux de réussite et reçoit des étudiants boursiers de différentes structures partenaires.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Les prestations des étudiant(e)s sont validées au moyen d'un système de crédits. L'offre d'études et de formation basée sur le système LMD est axée autour d'un système de crédits capitalisables et transférables favorisant la mobilité.

Le fait que les programmes d'études soient conformes au système LMD, permet des échanges d'étudiant(e)s avec d'autres institutions universitaires, ce qui faciliterait la mobilité nationale et internationale. Aussi l'alignement de la maquette aux standards du LMD fait que le programme d'études peut accueillir des enseignants étrangers aux besoins. Malgré ce fort potentiel, il n'existe pas une mise en œuvre d'un programme de mobilité ni des étudiants, ni du personnel.

Appréciation du standard : Non atteint.

Standard 2.03 L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

L'IPJI a défini et publié, dès le début, les conditions et les modalités d'accès à ses programmes et d'obtention des attestations de réussite. Les méthodes et contenus d'évaluation des apprentissages correspondent aux objectifs d'études et de formation.

Les conditions d'admission dans le programme d'études ainsi que les conditions d'obtention des diplômes sont clairement définies dans la fiche de présentation du programme. Ces conditions sont connues des étudiants et de tout autre postulant.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 2.04 L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.

Pour un meilleur suivi de l'étudiant, l'établissement s'est doté d'un logiciel de gestion du parcours de l'étudiant dénommé « School Manager ». Il gère les données individuelles des étudiants depuis les inscriptions jusqu'à la fin de la formation. Il est utilisé par tous ceux qui y ont accès avec des habilitations et des restrictions.

L'IPJI a mis en place un ensemble de dispositifs pour suivre le cursus pédagogique des étudiants et leur insertion professionnelle. C'est ainsi qu'elle a mis sur place la CIAQ qui veille à l'évaluation systématique des enseignements par les étudiants et la cellule d'aide à l'insertion qui accompagne les étudiants dans leur besoin de trouver un poste de stage.

Les enquêtes périodiques auprès des étudiant(e)s et des diplômés sont exploitées par l'IPJI en vue d'améliorer l'offre d'études et de formation.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

L'IPJI a mis en place un dispositif d'évaluation périodique de ses programmes d'études et de formation. La fiche d'évaluation des enseignements a été partagée, validée et communiquée à tous les acteurs concernés. La CIAQ veille à l'évaluation systématique de tous les enseignements. On notera les ajustements apportés sur les programmes à la suite des différentes missions d'évaluation.

Appréciation du standard : Atteint.

Champ d'évaluation 3 : Recherche
Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux
Les activités de recherche sont coordonnées et orientées en fonction de la planification stratégique de l'institution par une équipe constituée autour d'un journal. Cette recherche est tout juste limitée aux activités effectuées par les étudiants à des fins d'apprentissage, de production de documents. L'institut étant très jeune n'a commencé à recruter des PER que récemment, il vise à développer une recherche à la fois fondamentale et appliquée au droit. Ce qui justifie l'absence d'activités de recherche au vrai sens du terme. Appréciation du standard : Non atteint.
Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation
L'intégration des connaissances scientifiques dans les programmes à travers les PFE et les projets tutoriels n'est pas garantie. L'absence d'activités de recherche ou de séminaires de partage, au sein de l'IPJI malgré l'intervention des universitaires dans les programmes, ne favorise pas l'intégration des évolutions scientifiques. L'existence d'une bibliothèque physique, qui souffre d'une absence de mise à jour périodique, ne facilite pas l'intégration de connaissances nouvelles dans la formation des étudiants par des enseignants majoritairement doctorants ou issus du monde socio professionnel. Appréciation du standard : Non atteint.

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)
Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.
Le corps enseignant de l'IPJI est composé pour la plupart de vacataires. La sélection se base essentiellement sur des CV. D'abord les enseignants sont sélectionnés selon la filière et le domaine, selon leur parcours académique, la pratique du métier et leur adhésion à la charte de l'enseignant IPJI. En règle générale, lors de la sélection, de la nomination et de la

promotion des enseignants, les compétences didactiques et les qualifications scientifiques sont évaluées.

Toutefois, les avis de recrutement de PER ne font pas l'objet de publication au niveau national-et l'IPJI n'a procédé qu'à un seul recrutement d'enseignant permanent.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 4.02 : L'institution réglemente la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Lors de la répartition des cours, les compétences didactiques individuelles sont prises en considération. Lorsque les prestations scientifiques ou didactiques du PER sont insuffisantes, il est prévu la participation à une formation continue ou à un perfectionnement, surtout l'intégration des TIC dans l'enseignement, la formation en Bureautique. L'IPJI offre au PER et aux PATS une formation à cet effet.

L'institution a opté pour une politique de gestion des compétences de son PER. L'IPJI procède à l'évaluation des enseignements par les étudiants (*questionnaires*) ; et organise des séminaires de capacitation pédagogique du PER.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève.

L'Institut mène une bonne politique d'utilisation de jeunes enseignants car l'équipe pédagogique est essentiellement composée de vacataires qui sont des doctorants de l'UCAD encadrés par des enseignants expérimentés et pouvant progressivement intégrer le corps professoral. Néanmoins, **l'IPJI ne dispose pour l'instant que d'un seul enseignant permanent.** Ainsi, en l'absence de recrutement significatif, on ne pourrait évoquer un développement réel d'une politique de relève qui résiderait à la fidélisation de l'existant.

Appréciation du standard : Non atteint.

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Il n'y a pas de structure formelle dédiée pour suivre le plan de carrière des enseignants. Les conseils relatifs au plan de carrière viennent de la part du conseil scientifique et pédagogique et de la cellule d'aide à l'insertion.

Appréciation du standard : Non atteint.

Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)
Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.
Depuis un certain temps, l'institution procède au recrutement de son personnel administratif sur la base de la compétence et à la suite d'entretiens. La procédure de recrutement prend en charge le diplôme académique et/ou l'expérience professionnelle dans le domaine. L'avancement est effectué suite à une évaluation positive des étudiants et de la direction et se concrétisent par une affectation de plus de responsabilités et donc de revenu. A titre d'illustration, le comptable a vu son net progresser de 33% à la suite d'une évaluation concluante. Toutefois, les candidatures au recrutement se font de bouche à oreille et par l'aspect relationnel sans appel à candidature. Appréciation du standard : Non atteint.
Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)
L'IPJI assure et soutient de façon appropriée la formation continue et le perfectionnement du personnel administratif, technique et de service. L'IPJI met à disposition des outils nécessaires pour une meilleure efficience du PATS : logiciel de comptabilité, logiciel de gestion de la scolarité, logiciel de gestion des prospects et différents outils de gestion en marketing et communication, orientation sur la qualité. Appréciation du standard : Atteint.

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s
Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.
Les conditions et les procédures d'admission sont publiées. Les conditions de passage du niveau Licence au niveau Master de chacun des programmes de formation sont réglementées conformément aux lois et décrets LMD. Les conditions d'admission dans le programme d'études ainsi que les conditions d'obtention des diplômes sont clairement définies dans la fiche de présentation du programme. Ces conditions sont connues des étudiants et de tout autre postulant et sont définies comme suit : Pour le cycle Licence :

Peuvent faire acte de candidature à la Licence (L₁), les étudiants titulaires d'un bac ou de tout autre diplôme admis en équivalence par le conseil scientifique et pédagogique de l'école. Les candidats, autorisés à s'inscrire à la Licence (L₁), après test de niveau ou consultation de dossiers individuels de candidature, sont classés sur une liste d'admission ou sur une liste complémentaire sur la base du mérite et après un entretien devant un jury composé d'enseignants de l'IPJI.

La première année de Licence (L1) est validée par l'obtention des 60 crédits qui le composent.

Peut s'inscrire en L2 :

1. L'étudiant titulaire de L1 de la filière ;
2. L'étudiant ayant validé au moins 42 crédits sur les 60 de la licence de la spécialité ;
3. Les autres candidatures recevables sont celles des étudiants de 1^{ère} année des autres écoles de formation à vocation similaire, sous réserve de l'acceptation par la commission d'équivalence.

La deuxième année de Licence (L2) est validée par l'obtention des 60 crédits qui le composent.

Peut s'inscrire en L3 :

4. L'étudiant titulaire de la L2 ;
5. L'étudiant ayant validé au moins 42 crédits sur les 60 de la licence2 de de la spécialité ;
6. Les autres candidatures recevables sont celles des étudiants de 2^{ème} année des autres écoles de formation à vocation similaire, des étudiants titulaires d'une L2 de la spécialité sous réserve de l'acceptation par la commission d'équivalence.

La troisième année de Licence (L3) est validée par l'obtention des 60 crédits qui le composent.

Le parcours de licence est validé par l'obtention des 180 crédits qui le composent.

Pour le cycle de Master :

Peut s'inscrire en Master 1, l'étudiant pouvant justifier :

- Soit d'un diplôme de Licence (L₃) de la spécialité,
- Soit d'un diplôme de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme de Master sollicité,
- Soit d'un diplôme admis en équivalence.

La première année de Master (M1) est validée par l'obtention des 60 crédits qui le composent.

Peut s'inscrire au Master 2 :

1. L'étudiant titulaire du Master 1 de la spécialité ;

2. L'étudiant ayant validé au moins 42 crédits sur les 60 du Master 1 de la spécialité
3. Les autres candidatures recevables sont celles de 3^{ème} année des Instituts juridiques et des autres écoles de formation à vocation similaire, sous réserve de l'acceptation par la commission d'équivalence de l'IPJI.

La deuxième année de Master (M2) est validée par l'obtention des 60 crédits qui le composent.

Le cycle de Master est validé par l'obtention des 120 crédits qui le composent.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Il n'y a aucune discrimination relative au sexe. L'IPJI possède pour chacune de ses filières des statistiques lui permettant d'observer le développement de la proportion d'hommes et de femmes. La population féminine représente 59% de l'effectif total des étudiants.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 6.03 : L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

L'IPJI s'est dotée d'un logiciel « School Manager » pour une meilleure gestion du parcours des étudiants. Il dispose de statistiques qui donnent les taux de réussite individuels des étudiant(e)s sur la durée totale de leurs études et qui permettent de calculer une durée moyenne effective des études. Sur une promotion le taux de réussite est d'environ 95%.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

L'IPJI dispose des ressources humaines suffisantes pour assurer un enseignement lui permettant d'atteindre les objectifs fixés. L'administration effectue auprès des étudiant(e)s et du PER des enquêtes régulières sur la qualité de l'encadrement. Même s'il n'y a pas d'enseignants permanents en nombre suffisant, le taux d'encadrement permet que les objectifs de formation de l'IPJI et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints. Les maquettes sont régulièrement mises à jour. Il reste important de noter que l'encadrement pour les mémoires de master nécessite l'intervention d'enseignant universitaire à haut potentiel qui contribue à assurer la qualité sur les aspects pédagogiques et d'initiation à la recherche.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.

L'IPJI veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées. Ainsi, des séances d'informations flash sont organisées pour informer des concours et d'autres opportunités pour les étudiants. Des affiches d'opportunités se font au niveau des postes d'affichage.

L'établissement a mis en place un service accueil et orientation logé dans la scolarité et une cellule d'aide à l'insertion.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.

L'IPJI dispose d'aménagements spécifiques permettant aux étudiant(e)s en situation de handicap d'accéder sans difficulté aux infrastructures (*salle de cours et toilettes*). Deux rampes fonctionnelles ont été aménagées. Ainsi les personnes en situation de handicap moteur ont accès à l'ensemble du rez -de- chaussée :

- Jardin
- Hall d'entrée
- Bureau de la pédagogie
- Bureau de l'insertion
- Bibliothèque
- Bureau de la direction
- Salle de lecture
- Deux salles de classe
- WC
- Lieu de culte

IPJI ne dispose pas de matériels didactiques spécialisés pour les étudiant(e)s en situation de handicap visuel. Toutefois en ce qui concerne ces personnes en situation de handicap auditif et /ou visuel, une convention a été signée le 27 Juillet 2022 avec la structure PH SANTE DOM. Cette convention a pour vocation de pouvoir accueillir si besoins cette catégorie d'étudiants afin qu'ils puissent suivre correctement leurs cours assistés d'un accompagnant spécialisé.

En plus le règlement d'examen de l'institut prévoit un aménagement pédagogique particulier pour ces personnes (contrat de convention et extrait du règlement d'examen accessibles).

Appréciation du standard : Atteint.

Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et ou de recherche à moins et à long terme.

L'institution dispose des infrastructures et des équipements nécessaires pour atteindre d'une manière adéquate ses objectifs d'enseignement (salles de cours/séminaire, Salle multimédia, Bibliothèque, bureaux, espaces d'études...).

Les infrastructures nécessaires et essentielles sont en place. Les cours se déroulent dans de bonnes conditions. Les locaux sont corrects et adaptés. Les salles de classes sont spacieuses, aérées, ventilées et en nombre suffisant.

L'IPJI dispose des équipements et matériaux de bureau nécessaires, du matériel pédagogique et didactique. Les infrastructures sanitaires, de sécurité/protection (extincteurs), et d'hygiène existent.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

La bibliothèque physique, dotée de plus 3 000 ouvrages, est bien opérationnelle. Il existe une salle informatique bien équipée. L'accès internet est généralisé sur le campus. Le taux de couverture wifi de l'IPJI est bon ; il permet aux étudiants ainsi qu'aux PER et PATS de faire leur recherche. Il existe une salle de professeurs bien aménagée.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris

L'IPJI possède une boîte de premiers soins. Un comité d'hygiène est mis en place par arrêté de la Direction. L'hygiène est contrôlée par l'assistante qualité qui s'assure de la propreté des

locaux et de l'environnement. Des extincteurs sont installés dans les espaces communs et les issues de secours clairement indiquées.

Appréciation du standard : Atteint.

Champ d'évaluation 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

L'IPJI collabore activement au niveau national avec d'autres structures d'enseignement comme l'ONFP et le 3FPT pour la formation continue ou à courte durée. Il entretient aussi de bonnes relations avec le milieu professionnel et les partenaires sociaux pertinents telles que les mairies. Aucune collaboration internationale ou sous régionale n'est notée.

Appréciation du standard : Atteint.

Champ d'évaluation 9 : Information et communication

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

C'est un point pris en charge par la Direction elle-même. Le système dispose d'une base de données des enseignants et des étudiants, mais il procède aussi d'une observation de l'environnement en termes de menace et d'opportunités. Cela permet de détecter les faiblesses au niveau du PER, de l'encadrement des étudiants et du rythme d'exécution des programmes et des évaluations.

Appréciation du standard : Atteint.

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

L'Institut communique avec l'ensemble de son personnel par l'intermédiaire du site web, de la mailing liste, par voie d'affiches. L'IPJI répond à toutes les enquêtes de la tutelle et remet ses rapports de rentrée et de fin d'année. Elle a une bonne stratégie de communication destinée à faire connaître ses activités, son offre de formation.

Appréciation du standard : Atteint.

V. Points forts :

- Un rapport d'auto-évaluation bien fourni avec des éléments de preuves et des réponses aux questions,
- Un personnel PER, PATS et étudiants dévoué puis engagé avec un effectif d'intervenants professionnels assez substantiel,
- Les infrastructures et équipements de l'IPJI sont adaptés à la mission et favorables à l'atteinte des objectifs,
- L'offre de formation est diversifiée et en adéquation avec les besoins du marché,
- Le plan stratégique, le manuel de procédure, les fiches de poste, les cahiers de texte, la charte des examens et l'évaluation régulière des enseignements sont des éléments d'une gestion de qualité,
- L'existence d'une cellule interne d'assurance qualité fonctionnelle qui tient régulièrement ses réunions bihebdomadaires,
- Un organigramme stable,
- Une autonomie financière,
- Une gestion pédagogique et administrative bien séparée,
- L'existence d'une cellule d'aide à l'insertion,
- L'existence d'un service accueil et orientation,
- Des conditions d'admission et d'obtention des diplômes clairement définies,
- Des maquettes conformes au LMD,
- La signature de conventions de partenariat,
- L'installation des caméras de surveillance dans l'institut.

VI. Points faibles :

- Un doute raisonnable sur le bienfondé des réponses apportées à la quasi-totalité des standards du rapport d'auto-évaluation,
- Le conseil scientifique et pédagogique a besoin d'être amélioré dans son fonctionnement,
- Les infrastructures et équipements ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- Le positionnement de l'IPJI dans le milieu socio professionnel mérite d'être renforcé,
- L'inexistence d'une direction des ressources humaines,
- Le faible taux d'enseignants permanents,
- L'effectif faible des étudiants,

- L'absence d'une politique de recherche.

VII. Appréciation générale sur l'EES :

L'IPJI s'est doté d'un plan stratégique et d'une bonne organisation administrative. Il dispose d'un conseil scientifique et pédagogique qui délibère sur les questions d'ordre pédagogique. Les maquettes pédagogiques sont conformes au système LMD. Les textes portant création, organisation et fonctionnement de l'IPJI, règlement intérieur existent. Une cellule interne d'assurance qualité a été mise sur pied pour manager la vie pédagogique. Le manuel qualité décrit les processus et les procédures mis en œuvre ainsi que les responsabilités relatives à l'assurance qualité. L'organigramme fournit des informations sur les fonctions de chaque entité. L'IPJI collabore activement au niveau national avec d'autres structures de différents secteurs. Des relations se tissent avec les collectivités locales, les grandes entreprises, des sociétés d'intérim et de placement.

Cependant, le corps professoral de l'IPJI est composé quasi exclusivement de vacataires. Toutefois, le premier contrat pour un enseignant associé de rang universitaire vient d'être signé et présage d'autres. L'enseignant associé assure la coordination pédagogique des programmes et veille au respect des normes académiques en matière de délibération et d'encadrement.

VIII. Recommandations à l'EES (IPJI)

- Mettre en place un service de conseil en plan de carrière ;
- Publier les avis de recrutement par des appels à candidature autant pour le PER que pour le PATS ;
- Séparer le conseil pédagogique du conseil scientifique qui se chargera essentiellement d'apprécier et d'approfondir la réflexion sur les sujets d'ordre stratégique ;
- Tenir compte de la différence entre rapport, mémoire et thèse ;
- Prendre des mesures pour que la documentation de la bibliothèque soit rafraîchie et enrichie par une bibliographie africaine en générale et Sénégalaise en particulier ;
- Tenir compte de la présence d'étudiants étrangers et de la spécificité des formations assurées, pour soumettre les programmes à la reconnaissance du CAMES après l'ANAQ-Sup ;
- Créer une association des alumni d'IPJI pour avoir la facilité de détecter le nombre de sortants employés.

IX. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Accorder une attention particulière à la qualité du niveau des formateurs (doctorants) à l'occasion du processus d'accréditation des programmes par l'ANAQ-Sup.

X. Proposition d'avis

Avis favorable à l'obtention de l'habilitation à délivrer les diplômes :

- licence « Droit notariat » ;
- licence « Droit immobilier » ;
- licence « Carrières judiciaires » ;
- master « Droit immobilier » ;
- master « Carrières judiciaires ».

Annexes

Feuilles de présence



INSTITUT DES PROFESSIONS JURIDIQUES ET IMMOBILIERES
IPJI - INSTITUT DES METIERS DU NOTARIAT - IMI - INSTITUT DES METIERS DE L'IMMOBILIER - ICI - INSTITUT DES CARRIERES RESCISAIRES

FICHE DE RENCONTRE

DATE : 04 Août 2022

LIEU : IPJI

OBJET : Evaluation institutionnelle de l'IPJI en vue d'obtention de l'habilitation à délivrer des diplômes de licences

PRENOMS	NOMS	FONCTION	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
Khouma-dia	MBBUP	chargée de formation professionnelle	77523-42-76	formation@ipji-senegal.com	
Glenn	NDJICKO	Assistante qualité	774280863	Glenn@ipji-senegal.com	NDJICKO
Nodou	MBAYE	Responsable C.A.S.	77136780	moduqualite@ipji-senegal.com	
Baba	FALL	Président du C.F.I.	776596765	fallbaba@ipji-senegal.com	
Mamadou Ndiate	DEONF LAYE	Chargé de formation	7735424	mandate7@gmail.com	
Pa-pa Sali	GOEYE	Responsable C.F.I.	77674-37	salipapa@ipji-senegal.com	
Yaya	K. DIALLO	Responsable C.F.I.	77112-82-28	yaya.jallal@gmail.com	
Ndèye Souleymane Ndèye	NDIAYE	Président Comité pédagogique	775136144	emadndiaye@gmail.com	
Nasim	BA	IPJI	771565071	MR.BA.BA@ipji-senegal.com	
Omar Stéphane Caroline	SARR NANCASSE	Directeur des Etudes Etudiante	734338710 77861-93-27	pedre@ipji-senegal.com nancassestephane@ipji-senegal.com	
Alame Thaly	THOURÉ	Etudiante	7759395-12	AlameThalyThouré@gmail.com	
Ousmane	DIALLO	Etudiant	771360493	Ousmanediallo@gmail.com	

AUTORISATION : RepSEN/Ensup-priv/AP/366-2019; N°0640MFPAA /SG/DFPT/ATBTS : 3633MFPAA/SG/DFPT
 Mermoz Pyrotechnique N°31 /Dakar/Sénégal/ +221 33 825 92 71-77 194 95 35/accueil@ipji-senegal.com/www.ipji-senegal.com NINEA : 006605961



AUTORISATION : RepSEN/Ensup-priv/AP/366-2019; N°0640MFPA /SG/DFPT/ATBTS : 3633MFPA/SG/DFPT
Mermoz Pyrotechnique N°31 /Dakar/Sénégal/ +221 33 825 92 71- 77 194 95 35/accu@ipji-senegal.com/www.ipji-senegal.com NINEA : 00660596



INSTITUT DES PROFESSIONS JURIDIQUES ET IMMOBILIERES

IMN : INSTITUT DES METIERS DU NOTARIAT - IMI : INSTITUT DES METIERS DE L'IMMOBILIER - ICJ : INSTITUT DES CARRIERES JUDICIAIRES

FICHE DE RENCONTRE

DATE : 04 Août 2022

LIEU : IPJI

OBJET : Evaluation institutionnelle de l'IPJI en vue d'obtention de l'habilitation à délivrer des diplômes de licences

Rencontre avec le PER

PRENOMS	NOMS	FONCTION	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
Chabli	Niang	Modérateur	775234512	chabli@ipji.gn	
Amar	Faye	Professeur	77483191	amar.faye@ipji.gn	
Rahmabou	Thiongane	enseignante	775838076	thiongane@ipji.gn	
Bara	Diop	Enseignant	776348156	bara@ipji.gn	



FICHE DE RENCONTRE

DATE : 04 Août 2022

LIEU : IPJI

OBJET : Evaluation institutionnelle de l'IPJI en vue d'obtention de l'habilitation à délivrer des diplômes de licences

Rencontre avec le PATS

PRENOMS	NOMS	FONCTION	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
Alphonse	Taguette	Gardienn	77 98 32 17		
Awa	TOURE	Bibliothécaire	77 178 57 39	evanawane@gmail.com	
Jacques	MESONSolo	Centenaire Bibliothécaire	77 358 7345	mesonsolo@gmail.com	
Amadou	SY	Technicien de Surface			
Ndja	DIALLO	Assistante Comptable	77 134 35 55	comptabilite@gmail.com	
MBAÏE	Momou Tallia	Responsable Communication Marketing	77 610 76 17	mmbaie@ipji-senegal.com	
Modou	SY	Stagiaire Informatique	77 149 0949	formations@ipji-senegal.com	
Beauvoir	CATHARA	Evaluateur	77 182 73 36	beauvoir@gmail.com	
Confia	Draware	Evaluateur	77 537 1249	chbiaware@gmail.com	
N. N.	Aïdara	Evaluateur	77 22 396	aïdara-mustapha@yahoo.fr	



FICHE DE RENCONTRE

DATE : 04 Août 2022

LIEU : IPJI

OBJET : Evaluation institutionnelle de l'IPJI en vue d'obtention de l'habilitation à délivrer des diplômes de licences

Rencontre avec les étudiants

PRENOMS	NOMS	FONCTION	CONTACT	EMAIL	SIGNATURE
Amadou	Idiaye	Etudiant	77 664 16 04	lipouboy101@gmail.com	
Solima	SONKO	Etudiante	77 577 3197	solima.sonko1998@gmail.com	
Alicha	DIALLO	Etudiante	77 759 12 12	lediaicha@gmail.com	
Seynabou	DIANKHATÉ	Etudiante	77 70 110 53	Seynaboudiankhat@gmail.com	
Adèle	Fateu	Etudiante	77 265 2661	adefateu@gmail.com	
Antonin	GHING	Etudiant	77 303 12 10	antoninghing@gmail.com	
Aminata	BENGALY	Etudiante	77 537 8628	aminata12ben@gmail.com	
ABDOU	BAJJI	Etudiant	77 85 104 74	aboubajji1998@gmail.com	
Paul	NDIAYE	Etudiant	77 634 43 11	paulndiaye@gmail.com	
Moussa	DIEYE	Etudiant	77 177 87 71	moussadieye07@gmail.com	

